

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 15 mars 2016

Date d'affichage de la convocation au siège : 15 mars 2016

La séance est ouverte

Le 22 Mars 2016 de l'année deux mille seize à 18 h 30
à la technopole du site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	E	M. TAMARELLE	MAYEUX Yves (Maire)	E	Mme LAGARDE
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	M. MOUCLIER
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	E	M. DARBO	Anne-Marie LABASTHE	E	M. FATH
Philippe BALAYE	P		Alain LAGARDETTE		
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	A		Jean-Marie BROSSIER	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	E	M. CHEVALIER
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	E	M. BENESSE
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	E	Mme CHENNA
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame TALABOT est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2015 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

FONDS DE CONCOURS D'URGENCE POUR LA COMMUNE D'ISLE SAINT GEORGES

Vu l'article L2311-7 du CGCT, précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Vu la délibération n°2015/117 du 15 décembre 2015 portant sur la DM n°3 au Budget principal 2015.

Considérant l'avis favorable du bureau.

Considérant que le Conseil communautaire réuni le 15 décembre 2015 a proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € (cinq mille euros) à la Commune d'Isle Saint Georges suite au sinistre du Petit Caboulot ;

Considérant l'incendie qui a détruit le Petit Caboulot, restaurant de l'Isle Saint Georges, ainsi que la bibliothèque attenante et une partie de la salle des fêtes des Gravettes.

Il est proposé de verser à la commune d'Isle Saint Georges, une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € ayant vocation à constituer une avance pour les travaux d'urgence à réaliser.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1°) Approuve le versement de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) au profit de la Commune d'Isle Saint Georges, en vue de réalisation de travaux d'urgence suite au sinistre.

2°) Autorise le Président à mener toutes les démarches utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 22 Mars 2016

Le Président

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

